



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 259/2023
Date de la séance du CE : 8 mars 2023
Direction : Direction de l'intérieur et de la justice
N° d'affaire : 2015.JGK.3854
Classification : Non classifié

Modification de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA) du 13 septembre 2022

Entrée en vigueur

Le Conseil-exécutif du canton de Berne,

vu le chiffre IV de la modification du 13 septembre 2022 de la loi du 23 mai 1989 sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA ; RSB 155.21),

arrête:

La modification de la loi du 23 mai 1989 sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA ; RSB 155.21), adoptée le 13 septembre 2022 par le Grand Conseil, entre en vigueur le 1^{er} avril 2023.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires

- Direction de l'intérieur et de la justice
- Chancellerie d'État